



JURY D'APPEL

APPEL 2009.02

Règles impliquées : 63.4 ; 71.2 ; Définitions : *Partie intéressée*

Epreuve : Trophée BP Atlantique
Dates : 26 Avril 2009
Club organisateur : SNO Nantes
Classe : HN
Président du Jury : Monsieur Thierry PICAULT

RECEVABILITE :

Par lettre reçue à la FFVoile le 7 Mai 2009, Monsieur Pierre ROYNE représentant du voilier J22 N°1603, fait appel de la décision du Jury d'instruire la réclamation, contre lui, de Monsieur Alain POIRIER, représentant du voilier N°42.

Cet appel étant conforme à l'Annexe F des RCV 2009-2012, a été instruit par le Jury d'Appel.

CONTENU DE L'APPEL :

« ... j'ai contesté d'entrée la composition du comité de réclamations. En effet, celui-ci était constitué de Thierry PICAULT (Pdt) et des deux assesseurs : Gildas MAILLARD et Philippe JARNOUX, or Thierry et Gildas étaient coureurs dans cette même épreuve, tous les deux équipiers sur deux J22 concurrents. »

ANALYSE DU CAS :

Bien que sollicité par l'instructeur du Jury d'Appel, le Président du Jury n'a pas fait de commentaire dans les délais impartis par la règle F4.

Sur le formulaire de réclamation, la case « objection à propos d'une partie intéressée » est cochée avec la mention « oui » : l'objection a donc bien été soulevée par l'appelant dès que possible conformément à la règle 63.4.

Deux membres du jury, dont le Président, étant des coureurs dans la même série que l'appelant sont des « parties intéressées » au sens de la définition, et n'auraient pas dû participer à l'instruction.

DECISION DU JURY D'APPEL :

- L'Appel est fondé
- L'instruction de la réclamation du voilier N°42 contre le voilier N°1603 n'étant pas conforme aux exigences de la règle 63.4 « *Partie intéressée* », la décision est annulée.
- En application de la règle 71.2, une nouvelle instruction sera confiée à un Jury valablement constitué et désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage des Pays de la Loire.
- Les résultats éventuellement rectifiés, seront communiqués à la Commission Centrale d'Arbitrage.
- La décision de ce nouveau Jury sera susceptible d'Appel.

Fait à Paris, le 18 Juin 2009

Le Président du Jury d'Appel :

Christian PEYRAS

Les Assesseurs : Bernard BONNEAU, Gérard BOSSE, Patrick CHAPELLE, Jean-Pierre CORDONNIER, Bernadette DELBART, Patrick GERODIAS, Yves LEGLISE, Annie MEYRAN, François SALIN

Partenaire Média FFVoile

